

*Date de dépôt: 21 mars 2007*

*Messagerie*

## **Rapport**

**de la Commission de contrôle de la Fondation de valorisation des actifs de la Banque cantonale de Genève chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat autorisant la Fondation de valorisation des actifs de la Banque cantonale de Genève à aliéner le feuillet PPE 4355 n° 8 de la parcelle de base 4355, plan 22, de la commune de Veyrier**

### **Rapport de Mme Véronique Pürro**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Conformément à la procédure prévue par notre règlement, le projet de loi 9738 (dossier n°158) a été examiné par la Commission de contrôle de la Fondation de valorisation des actifs de la Banque cantonale de Genève lors de sa séance du 7 mars 2007, sous la présidence de Monsieur Guy Mettan, avec la collaboration de M. Jean-Luc Constant, procès-verbaliste, et en présence de représentants de la Fondation.

Il est à relever que le dossier avait déjà fait l'objet d'une présentation par la Fondation de valorisation, lors de la précédente législature, le 21 septembre 2005, sous la présidence de Mme Michèle Kunzler.

Il s'agit d'un appartement de quatre pièces plus mezzanine, offrant une surface brute de plancher de 151,71 m<sup>2</sup>, situé dans les combles d'un immeuble de deux étages. Une place de parking en servitude dessert ce lot. Le bâtiment, dénommé le « Château de Veyrier », construit en 1900 et

renové en 1986, est situé au cœur du village de Veyrier (24, rue de l'Eglise). La copropriété comprend au total dix logements PPE.

La Fondation de valorisation a trouvé preneur pour ce bien immobilier au prix de CHF 920'000.-. Il y a lieu d'amender le projet de loi.

Il en résultera pour la Fondation et pour l'Etat un gain estimé à CHF 184'000.-, soit 25%.

Par ailleurs, le Registre foncier ayant supprimé le lien de dépendance de la cave 1.09 avec le lot PPE 4355 ft 8 et créé un nouveau lot PPE 4355 ft 22, postérieurement au dépôt du projet de loi, il convient d'amender l'article 1 de ce dernier pour intégrer cette modification.

La commission vous recommande à l'unanimité, Mesdames et Messieurs les député-e-s, d'accepter le PL 9718 ainsi amendé.

## **Projet de loi (9738)**

**autorisant la Fondation de valorisation des actifs de la Banque cantonale de Genève à aliéner les feuillets PPE 4355 n° 8 et 22 de la parcelle de base 4355, plan 22, de la commune de Veyrier**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

### **Art. 1 Autorisation d'aliénation**

La Fondation de valorisation des actifs de la Banque cantonale de Genève (ci-après la Fondation) est autorisée à aliéner pour un prix de 920 000 F les immeubles suivants :

Feuillets PPE 4355 n° 8 et 22 de la parcelle de base, plan 22, de la commune de Veyrier.

### **Art. 2 Utilisation du produit de la vente**

Le produit de la vente mentionnée à l'article 1 sert à désendetter la Fondation.

### **Art. 3 Entrée en vigueur**

La présente loi entre en vigueur le lendemain de sa promulgation dans la Feuille d'avis officielle.